



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Communiqué de presse commun

Rencontre entre le Conseil d'Etat neuchâtelois et son homologue fribourgeois

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le cadre de rencontres annuelles, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli son homologue fribourgeois mercredi 7 mai 2008 en fin de journée à l'Abbaye de Bevaix. Cette rencontre a permis aux deux gouvernements de discuter et d'examiner dans une ambiance conviviale les différents sujets d'actualité, tant au niveau cantonal que fédéral.

Préparer la sortie de l'arrêté Bonny

A l'heure où seul le canton du Jura bénéficie encore de l'arrêté Bonny sur l'entier de son territoire et que la volonté du Conseil fédéral est à terme de le supprimer totalement, les deux exécutifs se sont entretenus de « l'après arrêté Bonny ». Pour le Conseil d'Etat neuchâtelois, il faut développer de nouveaux instruments en mettant davantage l'accent sur l'innovation et la recherche. Le gouvernement neuchâtelois a insisté sur la forte concentration de savoir sur le territoire de la Suisse occidentale à mieux faire valoir dans le cadre d'une mise en réseau, ce qui permettrait aussi de préparer les emplois de demain, a-t-il ajouté.

Avec une couverture de 60% de son territoire par l'arrêté Bonny jusqu'à l'an dernier, le gouvernement fribourgeois a qualifié de désastreuse pour son canton la décision de la Confédération. Plusieurs dizaines d'entreprises et de nombreux emplois ont été créés sur cette base à Fribourg. Conséquence: la Suisse perd en compétitivité. L'exécutif fribourgeois a proposé de procéder à une analyse approfondie des conséquences de ces mesures et de développer des alternatives à l'arrêté Bonny. A ses yeux, une collaboration dans le cadre de la promotion économique s'avère également importante afin de mettre en place une stratégie unique entre les cantons concernés pour être plus compétitifs.

Des propositions seront analysées début juin dans le cadre de la Conférence de directeurs cantonaux de l'économie.

Collaboration Interreg

Même si Fribourg n'est pas un canton frontalier, il a manifesté son intérêt de collaborer avec le Canton de Neuchâtel dans cadre de programmes transfrontaliers Interreg. Il a ainsi inscrit un montant de 100.000 francs destinés à financer des projets de politique régionale, dont la moitié pourrait être investie dans le Bassin lémanique et l'autre dans l'Arc jurassien. Le Conseil d'Etat a assuré son homologue fribourgeois que les portes étaient ouvertes, rappelant que le Canton de Neuchâtel est compétent pour l'Arc

jurassien. Il a également signalé que des ^{2.}projets sont actuellement lancés dans cette région et que Fribourg sera bien entendu accueilli comme partenaire.

Nouveau plan sectoriel des routes

La question du nouveau plan sectoriel des routes, avec la future liaison entre les autoroutes A1 et A5 passant par Morat-Ins-Thielle, inscrite au réseau des routes nationales en lieu et place de l'actuelle route principale H10 entre Ins-Münschemir-Kerzers a également été abordée par les deux exécutifs, avec la problématique des charges d'entretien de l'actuel viaduc de Kerzers. Fribourg a toujours défendu l'axe H10 et a émis le souhait de bénéficier de l'appui de Neuchâtel pour que cet axe soit retenu. Le gouvernement neuchâtelois a assuré son homologue fribourgeois de son ouverture ; il fera sa propre pesée d'intérêt en fonction de l'analyse qui sera menée par les deux cantons dans le cadre d'une prochaine consultation fédérale sur le sujet.

Mesures d'assainissement de l'administration cantonale neuchâteloise

Au Conseil d'Etat fribourgeois qui a souhaité être informé sur les mesures d'assainissement mises en place par le Canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a rappelé que les réformes de l'Etat ont pour cadre deux éléments déterminants : la contrainte et volonté du Conseil d'Etat de respecter ces contraintes ; la particularité est que ces réformes sont conduites par les services de l'Etat eux-mêmes avec des outils d'incitation qui sont une gestion très rigoureuse du personnel. Parmi les autres outils, le Conseil d'Etat a évoqué aussi le programme de retraite anticipée qui offre des indemnités dès 59-60 ans, ainsi qu'une gestion très rigoureuse du budget et des demandes de crédits supplémentaires, sans oublier les nombreux projets de collaborations et de fusions conduits avec les communes et les villes.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a dit procéder avec des outils identiques depuis 15 ans, soit dans un premier temps avec une participation financière de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du canton sous forme d'une retenue de salaire. Un mécanisme de frein aux dépenses existe à Fribourg depuis une trentaine d'années. Une loi sur les subventions a également été adoptée et des nouvelles mesures d'assainissement sont proposées par les services de l'Etat dans le plan financier 2008-2011. Une analyse des prestations de l'Etat (projet APE) a été menée sans tabou dans tous les services et se terminera fin 2008. L'exécutif fribourgeois a également rappelé que 70% des investissements sont opérés dans le domaine de la formation, où les défis sont nombreux. Et malgré une situation financière qui s'est améliorée, il s'est dit toujours en recherche de solutions.

HES-SO domaine musique : filialisations en bonne voie

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a informé son homologue fribourgeois qu'il travaille actuellement à l'élaboration d'une Convention filiale musique avec Genève pour la formation professionnelle. La cheffe du DECS Sylvie Perrinjaquet a d'ailleurs opéré récemment une visite du site ECOPARC avec son homologue genevois Charles Beer. Le Canton de Fribourg a pour sa part informé son homologue neuchâtelois avoir finalisé une Convention musique avec le Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a encore insisté sur le fait qu'il n'y a aucune volonté de la HE-ARC de sortir du système HES-SO. Mais il est vrai qu'il est examiné dans quelle mesure il est possible de lier des liens plus étroits avec la Franche-Comté, par exemple pour un certain nombre de masters.

Surveillance des fondations : réflexion sur une collaboration intercantonale

Le Conseil d'Etat fribourgeois a proposé imaginer une collaboration intercantonale entre Neuchâtel, Jura, Fribourg, voire éventuellement le Valais, portant sur la surveillance des fondations. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a déclaré n'y voir aucune opposition, mais a insisté sur le fait que tout ce qui peut être mené au niveau de la Suisse occidentale doit être entrepris. Car l'union de six ou sept cantons de Suisse occidentale rencontrera plus de crédit auprès de la Confédération.

Neuchâtel, le 13 mai 2008